



Projet éolien d'Auzelon

Communes de Saint-Angel et Saint-Victor (03)

Compte-rendu du comité de projet

2 avril 2025

Table des matières

PRÉAMBULE	3
OBSERVATIONS DU COMITÉ DE PROJET	5
CONCLUSION	9

Préambule

Le comité de projet s'est tenu au sein de la salle municipale de la commune de Saint-Angel le 2 avril 2025 à 18h00 et s'est achevé à 19h30.

A ce comité ont été invités :

- le Maire et membres du comité de pilotage de la commune de Saint-Angel
- le Maire et membres du comité de pilotage de la commune de Saint-Victor
- les Maires et/ou représentants des communes voisines (Vaux, Domérat, Estivareilles, Verneix, Bizeneuille, Deneuille-les-Mines, Doyet, Chamblet, Nérès-les-Bains, Montluçon, Désertines)
- le Président et/ou un représentant de la communauté de communes de Commentry-Montmarault-Neris
- le Président et/ou un représentant de la communauté de communes de Montluçon Communauté
- un représentant de RTE et/ou Enedis
- Le sous-préfet de Montluçon et/ou un représentant de la sous-préfecture de Montluçon

La feuille de présence ci-dessous notifie la présence de 10 élus.

Comité de projet du projet éolien d'auzelon à Saint-Angel et Saint-Victor			
Feuille de présence (02 avril 2025)			
N°	Nom et prénom	Collectivité et/ou fonction	Signature
1	TARDUOT Gust	VERNEIX	
2	LEPELTIER D. Joseph	ESTIVAREILLES Adjoint	
3	CHANIER Alain	CHAMBLET	
4	COLLINET Yannick	Maire de Bizeneuille	
5	VARGA Christophe	Enedis	
6	Gloriot Philippe	Montluçon Communauté	
7	GUERIN Jean-Pierre	Maire St Victor	
8	LADOUESSE Olivier	St ANGEL	
9	BRAUD Patrick	St Victor	
10	François PAMIER	Boralex	
11	Guy FABRE	St Angel	
12	Gérard CHARLOT	Boralex	
13			
14			

Excusés : M. Claude RIBOULET (Président de l'EPCI CMNC03), M. Jérôme DUCHALET (Maire de Vaux)

En complément, du côté du porteur de projet Boralex, étaient présents :

- Madame Charlotte VERDIER, cheffe de projets
- Monsieur Lionel CHARLAT, développeur territorial
- Monsieur François PALMIER, responsable développement Auvergne-Rhône-Alpes

Ce comité de projet est régi par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie et le décret d'application, Art. R. 211-10.

Cette loi relative à l'accélération des énergies renouvelables, précise la mise en place d'un comité de projet pour tout projet situé en dehors des zones d'accélération. Bien que les communes de Saint-Angel et Saint-Victor aient exprimé leur volonté de classer le site éolien d'Auzelon en zone d'accélération, cette demande n'avait pas encore été validée par le Préfet au moment de la réunion.

Dans une logique de transparence et afin de renforcer les démarches de concertation déjà engagées, Boralex a fait le choix de constituer un comité de projet en amont du dépôt officiel en préfecture.

Dans ce cadre réglementaire, les points suivants ont été abordés à l'ordre du jour :

- Présentation du porteur de projet Boralex
- Objectifs en matière d'énergies renouvelables et choix du site
- Historique du projet et actions de communication
- Présentation du projet éolien d'Auzelon (étude, localisation, choix d'implantation, planification)
- Retombées attendues pour les riverains

S'en est suivi une phase d'échanges, de questions et réponses entre les différents interlocuteurs présents au comité.

Observations du comité de projet

1 – Présentation de Boralex

Boralex est un acteur majeur des énergies renouvelables en France, avec 1,2 GW d'actifs en exploitation et 2 GW en développement. Implantée depuis plus de 20 ans, l'entreprise agit sur toute la chaîne de valeur, avec une forte présence régionale, notamment en Auvergne-Rhône-Alpes.



Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

2 – Naissance du projet

Les membres du comité ont pu apprécier la réflexion menée par les élus de Saint-Angel, puis de Saint-Victor par la suite, avant d'aboutir au lancement d'un projet éolien sur leur territoire.



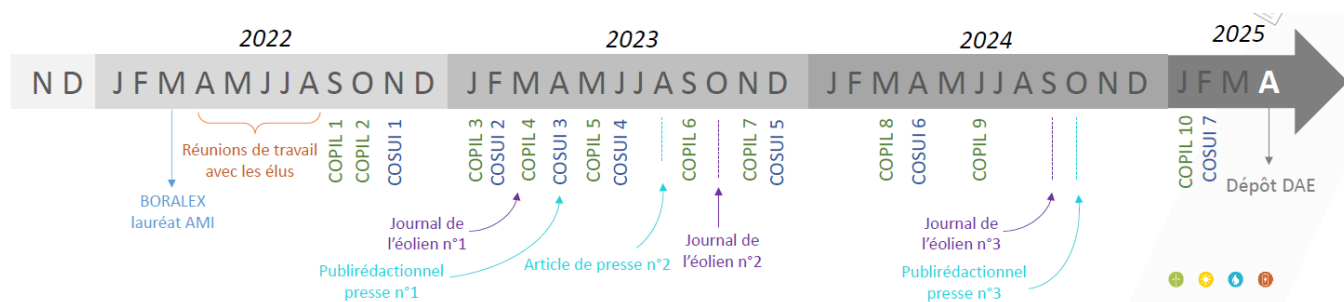
Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

3 – Concertation et communication

Les membres du comité ont pu apprécier les actions de communication et de concertation locales qui ont été menées sur le territoire depuis le lancement du projet. On distingue la création de 2 comités aux rôles distincts :

- Un comité de pilotage, dit COPIL, composé d'élus de Saint-Angel et de Saint-Victor et de deux membres de Boralex décidant des orientations du projet et des actions à mener
- Un comité de suivi, dit COSUI, composé d'acteurs locaux et citoyens des communes, permettant une large diffusion des avancées du projet et des réflexions menées par le COPIL

Des publiédactionnels dans les journaux locaux et des journaux de l'éolien distribués dans les boîtes aux lettres ont permis également de contribuer à la bonne diffusion des informations à un large public.



Cette section n'a pas appelé de remarque de l'auditoire.

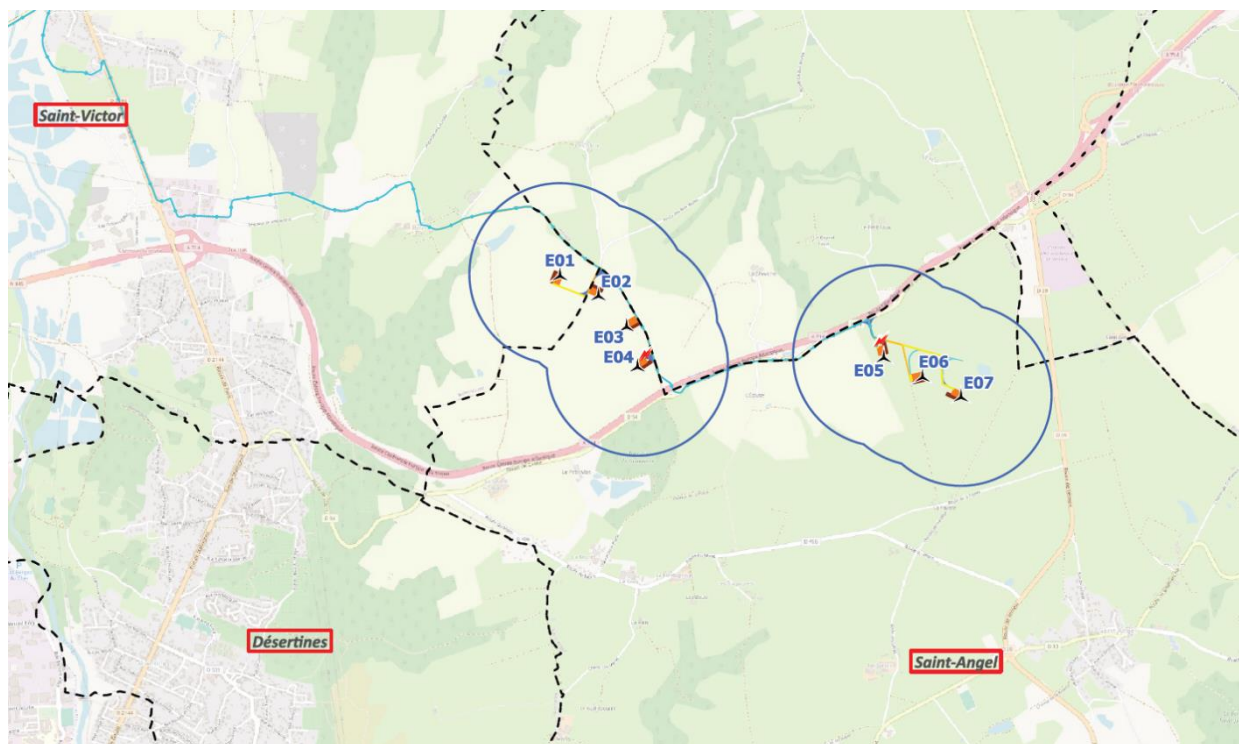
4 – Le développement d'un projet éolien

Des études de terrain et bibliographiques approfondies ont été conduites pendant plus d'un an par des bureaux d'études indépendants, reconnus pour leur expertise. Ces travaux ont permis d'identifier les sensibilités et enjeux spécifiques du site. L'analyse croisée de l'ensemble des contraintes a conduit à la définition progressive d'implantations, jusqu'à aboutir à une configuration de moindre impact global.

Depuis le lancement du projet jusqu'au dépôt des demandes d'Autorisation Environnementale en préfecture, le développement du parc éolien d'Auzelon s'est appuyé sur une concertation étroite avec le comité de pilotage. Cette phase de conception a notamment inclus un atelier pédagogique destiné à favoriser une appropriation des enjeux liés à l'implantation. Certains risques ont été identifiés et intégrés dans les choix finaux (par exemple, le risque d'isolement d'une éolienne de l'autre côté de la RD39). Les membres du comité de pilotage ont également pu poser des conditions spécifiques, telles que le respect d'une distance minimale de 600 mètres entre les éoliennes et les habitations, au-delà du seuil réglementaire de 500 mètres.

Cette section n'a pas appelé de remarque ou recommandations de l'auditoire.

5 – Le projet éolien d’Auzelon en chiffres



Le projet éolien d’Auzelon, tel qu’il a été conçu, est un projet de 7 éoliennes (6 à Saint-Angel et 1 à Saint-Victor), d’une puissance installée totale de 30 à 45 MWc :

- Il permettra la production d’une électricité verte pour environ 35 000 habitants, soit l’équivalent de la population de Montluçon.
- C’est aussi environ 3300 tonnes de CO2 qui sont évitées par an grâce à de la production d’électricité décarbonée qui vient remplacer les énergies fossiles.
- Un raccordement probable au poste source de Saint-Victor est prévu.
- Les zonages d’urbanismes applicables au site éolien sont la zone Aéol du PLUiH de Montluçon Communauté pour l’éolienne 1 et la zone A (rubrique installations de production d’EnR) du PLUi de Commentry-Montmarault-Néris pour les éoliennes 2 à 7.

L’auditoire a noté que la différence de puissance installée entre les différents modèles d’éolienne est notable et à un impact sur les retombées économiques.

Boralex a expliqué que, lors de la phase de développement, le choix des turbines repose davantage sur des gabarits que sur des modèles spécifiques. En effet, les fabricants actualisent régulièrement leurs catalogues, rendant incertaine la disponibilité de certains modèles au moment de la construction. C’est pourquoi plusieurs options sont envisagées en amont, afin de conserver une marge de manœuvre au moment du choix définitif. Depuis le lancement du projet, le gabarit le plus probable, et mentionné dans les échanges avec le territoire, correspond à une turbine de 200 mètres en bout de pale pour une puissance unitaire de 5 MW. Cela a ainsi été précisé dans le dossier à la suite du comité de projet.

Cette section n’a pas appelé d’autres remarques ou recommandations de l’auditoire.

6 – Retombées pour les acteurs locaux

Le projet éolien d'Auzelon générera des retombées économiques significatives pour les collectivités, estimées à environ 375 000 € par an, à répartir entre les parties concernées. À cela s'ajoute le partage de capital avec la commune de Saint-Angel.

Afin de partager la valeur également avec les citoyens, un financement participatif est prévu au printemps 2025, avec priorité aux habitants de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix.

La commune de Saint Angel s'est engagée à mobiliser la totalité des retombées financières du projet (estimé à ce jour à environ 150k k€/an sur la durée d'exploitation de 30 ans) à des actions en faveur de la transition écologique (en particulier dans des programmes d'aides aux foyers de Saint-Angel pour réduire leur facture d'énergie ou d'eau). Ces programmes seront débattus au sein du comité de suivi qui perdurera tout au long du projet.

Par ailleurs, Boralex réaffirme son engagement territorial en phase d'exploitation, notamment à travers des actions de mécénat et de parrainage en faveur des collectivités et associations locales, à l'image de ce qui est mis en œuvre chaque année sur le parc du plateau de Savernat (Quinssaines, Lamaids, Saint-Martinien).

L'auditoire a particulièrement apprécié la volonté de la commune de Saint-Angel de faire perdurer le comité de suivi et d'investir les bénéfices économiques dans des initiatives de transition écologiques.

7 – Les photomontages

Les photomontages présentés à l'auditoire ont permis d'apprécier au mieux les différentes visibilités du parc depuis différents points de vue :

- 3 des photomontages présentés ont été partagés aux citoyens de Saint-Angel, Saint-Victor et Verneix lors de la distribution du dernier journal de l'éolien(n°3) en septembre 2024 :
 - Depuis le pont sur le Cher à Montluçon
 - Depuis la RD39 en sortie du bourg de Saint-Angel
 - Depuis la route au sud du bourg de Verneix, après le cimetière
- 2 photomontages en vue « éloignée »
 - Depuis le nord de Nérès-les-Bains
 - Depuis les abords de la N145 au sud-ouest de Montluçon
- 2 photomontages en vue « rapprochée »
 - Depuis le Crous à Montluçon
 - Depuis la D37 entre Commentry et Chamblet
- 2 photomontages en vue « immédiate »
 - Depuis la zone d'activité de Désertines
 - Depuis Crochavant, lieu-dit à l'Est de Saint-Angel

Cette section n'a pas appelé d'autres remarques ou recommandations de l'auditoire.

Conclusion

Boralex privilégie une vision et une relation à long terme par son activité de développeur, constructeur, exploitant de sites de production d'énergies renouvelables. L'ancrage territorial et la transparence sont au cœur de nos engagements. C'est dans cet esprit que les équipes de développement et de maintenance restent pleinement disponibles pour dialoguer avec les parties prenantes du territoire et construire des solutions visant à réduire au maximum les éventuels impacts locaux du projet.

L'équipe projet tient à remercier les participants ayant pu se rendre disponible à ce comité et espère avoir répondu de manière satisfaisante aux remarques exprimées.

Le développement des énergies renouvelables est une nécessité pour répondre à l'urgence climatique et pour que la France dispose d'une ressource en énergie alternative, locale et indépendante.

Conscients que tout projet peut soulever des questions et susciter des préoccupations, Boralex et les élus de Saint-Angel et Saint-Victor, à travers le comité de pilotage, se tiennent à disposition des élus et réitèrent ici leur proposition de rencontre en réunion de travail ou conseil municipal/communautaire pour présenter le projet éolien d'Auzelon.

Cette disponibilité du comité de pilotage à quiconque souhaiterait des informations complémentaires ou une demande de réunions est affichée depuis 3 ans dans chacune des communications autour du projet éolien d'Auzelon.

BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES®



Pour recevoir **les supports de communication** autour du projet, veuillez contacter :

LE COMITÉ DE PILOTAGE à l'adresse mail suivante : projet-eolien-auzelon@boralex.com

ou

Lionel CHARLAT
Développeur territorial
06 07 80 28 22
lionel.charlat@boralex.com

Charlotte VERDIER
Chef de projets
06 46 36 18 13
charlotte.verdier@boralex.com